



Compagnie des Guides de Chamonix

190 place de l'Eglise – 74400 Chamonix, France – Tél : +33(0)4 50 53 00 88
www.chamonix-guides.com – info@chamonix-guides.com

Conditions Générales de vente pour l'achat d'une formation

Version du 1/01/2024

Propos liminaires

Les présentes conditions générales de vente (ou « CGV ») s'appliquent à tout achat de formation par un consommateur (ou le « Stagiaire ») proposé sur le site internet chamonix-guides.com et les points de vente, auprès de l'Organisme SAS COMPAGNIE DES GUIDES DE CHAMONIX MONT BLANC, société par actions simplifiées au capital de 364.400 €, dont le siège social est sis 190, place de l'Eglise 74400 CHAMONIX MONT BLANC, immatriculée au RCS d'ANNECY, sous le numéro 448 519 306 – numéro de TVA intracommunautaire FR 23 448 519 306 (ou l'« Organisme »).

Il est précisé que dans le cadre de son activité, objet des présentes, l'Organisme :

- a été immatriculée au registre des opérateurs de voyages et de Séjours sous le numéro suivant : IM074150011 en date du 22 septembre 2015 ;
- a été enregistrée en application de l'article L. 6352- 12 du code du travail sous le numéro 84740463174. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.
- est titulaire d'une garantie financière souscrite auprès de la Société GROUPAMA ASSURANCE - 5, rue du centre 93199 NOISY-LE-GRAND Cedex - Contrat n° 4000713874/1 ;
- est titulaire d'une assurance de responsabilité civile souscrite auprès de la Société MMA IARD 14, Bd Marie et Alexandre Oyon 72000 LE MANS - Police n°125901025.

Pour toutes questions relatives aux réservations ou achats effectués, l'Organisme est joignable par mail : info@chamonix-guides.com ou par téléphone : +33 (0)4 50 53 00 88.

Article 1 – Description de la formation

La formation entre dans la catégorie des actions de formation (L6313-1 code du travail). L'ensemble des informations sur la formation figure sur la page dédiée du site Internet www.chamoix-guides.com et sont synthétisées dans la fiche technique. Le contenu de la formation peut toujours faire l'objet d'une demande d'adaptation pour répondre à une situation de handicap.

Article 2 – Prix – Paiement du prix – Prise en charge

2.1. Prix

Le prix de la formation est indiqué dans la fiche technique. Y est expressément indiqué les services et prestations inclus et exclus du prix.

2.2. Paiement du prix

Un acompte de 30% du prix total est versé lors de l'achat. Le solde est à régler avant le début de la formation.

Toute somme due est payable par virement bancaire, carte de crédit bancaire (sauf American Express), en espèces (dans la limite de 1000€ par formation), par chèque (uniquement émis par une banque française).

Toute somme non réglée à son échéance, malgré mise en demeure restée sans effet pendant un délai de 5 jours ouvrés donnera lieu, de plein droit, à compter du lendemain de la date d'échéance et sur le montant toutes taxes comprises, à l'application de pénalités égales au taux d'intérêt légal majoré de trois (3) points, sans préjudice du remboursement des frais de recouvrement réellement engagés par l'Organisme et de tous autres droits et recours dont dispose l'Organisme.

2.3. Prise en charge

L'Organisme met à disposition des informations relatives à la prise en charge de la formation sans être responsable de la constitution en bonne et due forme du dossier et sans garantir l'acceptation de la prise en charge.

ARTICLE 3 – Annulation

3.1. Annulation par l'Organisme

Toute annulation, quel qu'en soit le motif, sera notifiée par l'Organisme au Stagiaire par courriel. En cas d'annulation de la formation par l'Organisme :

- fondée sur l'insuffisance du nombre de participants, ce nombre étant indiqué sur la fiche technique, l'Organisme remboursera l'intégralité des sommes versées par le Stagiaire. Il est précisé dans ce cas que l'annulation ne pourra intervenir dans les 15 jours précédant le début de la formation.

- fondée sur tout autre motif, l'Organisme remboursera le Stagiaire en proportion du temps de formation non effectué.

3.3. Annulation par le Stagiaire

Toute demande d'annulation sera faite par le Stagiaire par courriel en s'assurant de la bonne réception de celui-ci. Les frais de dossier dont le montant est fixé à 5% du prix de la formation plafonné à deux cents (200) euros ne sont jamais remboursables.

En cas d'annulation, les sommes suivantes sont conservées :

- plus de 30 jours avant le début de la formation : 5% du prix de la formation plafonné à deux cents (200) euros ;
- entre 30 et 21 jours avant le début de la formation : 25% du prix de la formation ;
- entre 20 et 8 jours avant le début de la formation : 50% du prix de la formation ;
- dans les 7 jours avant le début de la formation : 100% du prix de la formation.

En cas d'interruption volontaire de la formation à l'initiative du Stagiaire pour un motif de force majeure dûment reconnu, celui-ci pourra bénéficier d'un remboursement en proportion du temps de formation non effectué.

Article 4 – Réclamation

Toute réclamation doit être notifiée sans attendre par le Stagiaire au coordinateur pédagogique dont les coordonnées figurent sur la fiche technique. La réclamation est gérée par l'Organisme avec pour finalité de garantir la continuité de la formation du Stagiaire.

A défaut d'accord entre l'Organisme et le Stagiaire, ce dernier pourra recourir pour des aspects de nature pécuniaire à une procédure de médiation conventionnelle en soumettant le différend qui l'oppose à l'Organisme au médiateur suivant : MTV, la Médiation Tourisme et Voyage depuis le site internet mtv.travel.